

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2901

29 novembre 2012

SOMMAIRE

1.Arc-Lux	139226	MosCo Luxembourg	139236
5 S.à r.l.	139226	Nomad TV	139227
Antin Infrastructure Luxembourg IX ...	139211	NRF Management Company S.à r.l.	139235
Arc-Lux	139226	Oasis Capital S.à.r.l.	139234
A.T.U. Luxembourg S.à r.l.	139206	Optimal Investholding S.A.	139235
Gianicolo S.A.	139204	Optimal Investholding S.A.	139234
HAMPELMANN, société à responsabilité limitée	139203	Orsea Development S.A.	139235
HR Consulting S.A.	139204	Passy Development S.A.	139248
Immobilière Mustang Hotels	139202	PEF Kons Investment S.A.	139234
Imprimerie Delli Carpini s.à r.l.	139240	PEF Route d'Arlon Investment S.A.	139240
Imprimerie Hoesser s.à r.l.	139240	Petit Bois Property S.A.	139239
Ivory Investholding S.A.	139202	Piccadilly Minor Capital S.à.r.l.	139239
Jetfly Aviation S.A.	139207	Predicare S.à r.l.	139239
J. Safra Holdings International (Luxem- bourg) S.A.	139203	Protema S.A.	139238
J. Safra Holdings Luxembourg S.à r.l. ...	139203	Proximis SA	139238
Julius Baer Multilabel	139203	Pusan S.A. SPF	139210
Julius Baer Multiselect I	139248	Real Estate Property 3 S.A.	139236
Julius Baer Multistock	139247	Special Solutions S.A.	139226
Julius Baer Multistock	139246	Sterling Testing S.à r.l.	139211
Juna S.A., SPF	139247	Stora Luxembourg S.à r.l.	139246
LM2 S.A.	139207	Three Springs Investments S.A.	139241
L'Occitane International S.A.	139202	TNK-BP Finance S.A.	139245
L.S.A.D. S.à.r.l.	139246	Turquoise Hill Luxembourg - Ivanhoe Mi- nes Ltd., Luxembourg Branch	139246
Lux Rent A Car	139248	Wallace Invest S.A.	139210
LVHF Luxe S.A.	139209	WFH S.A.	139209
Maclali S.à r.l.	139236	Woland S.A.	139207
Mafur S.à r.l.	139236	Worldfin S.A.	139208
Magesta Properties S.A.	139233	World Minerals Luxembourg S.à r.l.	139208
Maison de la Tour Property S.A.	139238	Wurth-Strotz S.à r.l.	139209
Mayo Investholding S.à r.l.	139233	Yaletown Acquiror S.à r.l.	139206
Mc Millan Information Technology S.A. .	139239	Yodine S.A.	139210
MF.SL. S.A.	139210	Zaysan Luxembourg S.A.	139236
		Zhan S.à.r.l.	139205

Immobilière Mustang Hotels, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 99.745.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 octobre 2012

L'assemblée entérine la décision du conseil d'administration du 6 mars 2012 mandatant aux fonctions d'administrateur Madame Anne-Isabelle DE MAN, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg en remplacement de Monsieur Maurice HOUSSA, démissionnaire, avec effet le 28 février 2012.

Le nouvel administrateur ainsi nommé terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

L'assemblée constate que la dénomination sociale de son commissaire aux comptes Mazars, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B56248, a été modifiée en FIDUO avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2012142919/17.

(120188480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Ivory Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 54.661.

—
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 07 septembre 2012 à 11h30

- a été nommé administrateur la société SELINE FINANCE Ltd, Companies House Cardiff Nr. 03227310, ayant son siège 122-126 Tooley Street, GB-SE1 2TU Londres, Royaume-Uni

à effet du 09 septembre 2012 et jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2014

en remplacement de BELMANTO GENERAL N.V.

- a été nommé administrateur la société SELINE MANAGEMENT Ltd, Companies House Cardiff Nr 0324 0996, ayant son siège 122-126 Tooley Street, GB-SE1 2TU Londres, Royaume-Uni

à effet du 09 septembre 2012 et jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2014

en remplacement de STICHTING PRISMA FOUNDATION

- a été nommé commissaire aux comptes la société CRT REGISTER INTERNATIONAL SA, RCS No. B105875, ayant son siège 60 Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Luxembourg

à effet du 09 septembre 2012 et jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2014

en remplacement de EDELTON SARL

Le 31 octobre 2012.

IVORY INVESTHOLDING SA

Carlos A. VAN DEN BERG

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012142930/26.

(120188403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

L'Occitane International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 80.359.

Les Etats Financiers consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012142974/11.

(120189031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

J. Safra Holdings International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.107.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012142932/10.

(120188392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

J. Safra Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.056.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012142934/10.

(120188323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Julius Baer Multilabel, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 149.126.

Le bilan au 30 juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Pour JULIUS BAER MULTILABEL

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012142950/14.

(120188802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

HAMPELMANN, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7447 Lintgen, 120, route de Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 22.673.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 18 octobre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société à responsabilité limitée HAMPELMANN (RCS B22673), avec siège social à LINTGEN, 120 route de Fischbach, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Sandrine EWEN, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 8 novembre 2012 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître Sandrine EWEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2012143567/20.

(120188878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Gianicolo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.580.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires réunie au Luxembourg, le 29 octobre 2012 à 20.30 heures.

Révocation des administrateurs:

- Francesco ZITO et la société SUNNYSIDE INVEST TRADE S.A. de leur mandat d'administrateur.

Acceptation de la démission de M. Vincent TUCCI, de son mandat d'Administrateur.

Révocation du commissaire aux comptes:

- la société Fiduciaire du BEAUMANOIR S.A. de son mandat de Commissaire aux Comptes.

Nomination, en remplacement des Administrateurs:

- Monsieur François MOULIAS, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au, L-1930 Luxembourg, 60 Avenue de la Liberté,

- La société RLM S.A., RCS Luxembourg B 156 360, siège social L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté.

- la société DURHAM MANAGEMENT LTD, IBC 103910, Suite 13, First floor, Oliaji Trade centre, Francis Rachel street, Victoria, Mahe Seychelles enregistré sous le numéro IBC 103910

- de Nommer, en qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur François MOULIAS.

Nomination, en remplacement du Commissaire aux Comptes, Monsieur Vincent TUCCI, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire sur les comptes de l'an 2016.

Transfert du siège social de la société du 24, rue des Genêts L-1621 Luxembourg au 60, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012143566/31.

(120188922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

HR Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.584.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires réunie au Luxembourg, le 29 octobre 2012 à 20.00 heures

Révocation des administrateurs:

- Francesco ZITO et la société SUNNYSIDE INVEST TRADE S.A. de leur mandat d'administrateur.

Acceptation de la démission de M. Vincent TUCCI, de son mandat d'Administrateur.

Révocation du commissaire aux comptes:

- la société Fiduciaire du BEAUMANOIR S.A. de son mandat de Commissaire aux Comptes.

Nomination, en remplacement des Administrateurs:

- Monsieur François MOULIAS, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au, L-1930 Luxembourg, 60 Avenue de la Liberté,

- La société RLM S.A., RCS Luxembourg B 156 360, siège social L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté.

- la société DURHAM MANAGEMENT LTD, IBC 103910, Suite 13, First floor, Oliaji Trade centre, Francis Rachel street, Victoria, Mahe Seychelles enregistré sous le numéro IBC 103910

- de Nommer, en qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur François MOULIAS.

Nomination, en remplacement du Commissaire aux Comptes, Monsieur Vincent TUCCI, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire sur les comptes de l'an 2016.

Transfert du siège social de la société du 24, rue des Genêts L-1621 Luxembourg au 60, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/10/2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012143568/31.

(120188929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Zhan S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 6, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 58.490.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-trois octobre;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Gui Xiong ZHAN, cuisinier, demeurant à 57 Route du Vin, L-5445 Schengen.

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

1. que la société ZHAN S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-5610 Mondorf-les-Bains, 6, avenue des Bains, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 58490, a été constituée suivant acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 6 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 331, page 15879 en date du 27 juin 1997 (la "Société");

2. que le capital social de la Société s'élève à EUR 12.394,68 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 24,78 chacune;

3. qu'il est l'associé unique de la Société;

4. qu'en sa qualité d'associé unique de la Société, il a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

5. que l'associé unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

6. que l'activité de la Société a cessé;

7. que l'associé unique est donc investi de tout l'actif de la Société et qu'il s'engage à régler tout et n'importe quel passif éventuel de la Société dissoute;

8. que suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

9. que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

10. qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

11. que tous les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cents euros et le comparant, en tant qu'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. X. ZHAN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 octobre 2012. LAC/2012/50066. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Référence de publication: 2012143207/46.

(120188894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

A.T.U. Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.115.870,45.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 137.912.

EXTRAIT

Par acte notarié de fusion par absorption du 31 août 2012, passé par devant Maître Cosita Delvaux, la société A.T.U. Auto-Teile-Unger Mitarbeiterbeteiligungs GmbH, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à D-92637 Weiden i.d. Opf., Allemagne, immatriculée auprès du registre de commerce de Weiden sous le numéro HRB 2918, a été absorbée par la société A.T.U. MEP Trust S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 61 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 169.793.

Il en résulte que les parts sociales de la Société détenues par A.T.U. Auto-Teile-Unger Mitarbeiterbeteiligungs GmbH, ont été transférées à A.T.U. MEP Trust S.à r.l. de telle sorte que A.T.U. MEP Trust S.à r.l. détient désormais avec effet au 14 septembre 2012, les parts sociales suivantes de la Société:

- 75 452 parts sociales de classe A1
- 75 452 parts sociales de classe A2
- 75 452 parts sociales de classe A3
- 75 452 parts sociales de classe A4
- 75 452 parts sociales de classe A5
- 1 450 131 parts sociales de classe D1
- 1 450 131 parts sociales de classe D2
- 1 450 131 parts sociales de classe D3
- 1 450 131 parts sociales de classe D4
- 1 450 131 parts sociales de classe D5
- 33 680 parts sociales de classe E1
- 33 680 parts sociales de classe E2
- 33 680 parts sociales de classe E3
- 33 680 parts sociales de classe E4
- 33 680 parts sociales de classe E5

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012143557/37.

(120188775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Yaletown Acquiror S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 168.013.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

La dénomination de l'associé unique de la Société, Consona Parent Co S.à r.l., est désormais la suivante:

- Apteon Parent Co S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Par procuration

Yaletown Acquiror S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2012143204/17.

(120188574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Jetfly Aviation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, C2, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 70.397.

EXTRAIT

En date du 4 octobre 2012, Monsieur Maxime Bouchard a été nommé en tant qu'administrateur délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat pour une durée déterminée jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2016.

L'adresse de Monsieur Maxime Bouchard, administrateur de la Société, a été modifiée et devra se lire comme suit:

Bâtiment Cubus C2, rue Peternelchen
L-2370 Howald

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2012143569/18.

(120188745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

LM2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 160.525.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires réunie au Luxembourg, le 30 octobre 2012 à 21.00 heures

Acceptation de la démission de M. Vincent TUCCI, de son mandat d'Administrateur.

Révocation du commissaire aux comptes:

- la société Fiduciaire du BEUMANOIR S.A. de son mandat de Commissaire aux Comptes.

Nomination du nouvel administrateur unique

- la société DURHAM MANAGEMENT LTD, EBC 103910, Suite 13, First floor, Oliaji Trade centre, Francis Rachel street, Victoria, Mahe Seychelles enregistré sous le numéro IBC 103910

Nomination, en remplacement du Commissaire aux Comptes, Monsieur Vincent TUCCI, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.

Le mandat de l'Administrateur unique et du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire sur les comptes de l'an 2016.

Transfert du siège social de la société du 24, rue des Genêts L-1621 Luxembourg au 60, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/10/2012.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012143573/25.

(120188951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Woland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 90.032.

Les comptes annuels et rapport du commissaire au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Référence de publication: 2012143200/11.

(120188886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Worldfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hard.
R.C.S. Luxembourg B 109.294.

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 30 octobre 2012 que:

- La démission de Mr Geoffrey Henry en qualité d'administrateur de la Société a été acceptée avec effet immédiat;
- La démission de Mme Valérie Emond en qualité d'administrateur de la Société a été acceptée avec effet immédiat;
- La démission de Mr Alberto Morandini en qualité d'administrateur de la Société a été acceptée avec effet immédiat;
- La démission de ODD Financial Services S.A. en qualité de commissaire aux comptes de la Société a été acceptée avec effet immédiat;
- Le siège social est désormais fixé au 8-10, rue Mathias Hard, L-1717 Luxembourg;
- Mme Maja Boskovic, née à Belgrade (Serbie) le 28 février 1967, résidant au Susedgradska 31, Belgrade (Serbie) a été nommée nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une durée de 6 ans;
- Mr Srđan Muskatirovic, né à Belgrade (Serbie) le 10 avril 1972, résidant au Boska Petrovica 3A, Belgrade (Serbie) a été nommé nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une durée de 6 ans;
- Mr Branislav Dobric, né à Belgrade (Serbie) le 27 janvier 1962, résidant au Jasenova 16, Belgrade (Serbie) a été nommé nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une durée de 6 ans; et
- Niamara Executive Inc., une société ayant son siège social au Via Espania and Elvira Mendez Street, Delta Tower, 14^{ème} étage, Panama et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Panama sous le numéro 699748 a été nommée commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Pour la Société

Un Mandataire

Référence de publication: 2012143201/28.

(120188617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

World Minerals Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.625,00.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 97.868.

—
EXTRAIT

Suite à leurs lettres de démission respectives, la Société a pris connaissance de la démission de (i) Mr Armand de Livois et de (ii) Mr Paul Bazireau de leurs mandats respectifs de gérants de la Société, tous les deux avec prise d'effet au 19 octobre 2012.

Pour les remplacer, par décision écrite de l'associé unique de la Société en date du 19 octobre 2012, (i) Mr Ralph Calmes, avec adresse au 154, rue de l'Université, 75007 Paris, France, et (ii) Mme Karima Korichi, avec adresse au 154, rue de l'Université, 75007 Paris, France, sont tous deux nommés gérants de classe A de la Société avec prise d'effet au 19 octobre 2012 et pour une période indéterminée.

Par cette décision, l'associé unique a confirmé que le conseil de gérance de la Société sera, à compter du 19 octobre 2012, composé comme suit de:

- Mr Thomas Muller, gérant de classe B;
- Mr Ralph Calmes, gérant de classe A; et
- Mme Karima Korichi, gérant de classe A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2012.

Pour World Minerals Luxembourg S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012143191/26.

(120188521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

WFH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 137.712.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012143199/10.

(120188494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Wurth-Strotz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7451 Lintgen, 24, rue Knepel.
R.C.S. Luxembourg B 32.028.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AREND & PARTNERS S.à r.l.

12, rue de la Gare
L-7535 MERSCH

Signature

Référence de publication: 2012143202/13.

(120189054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

LVHF Luxe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 86.570.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires réunie au Luxembourg, le 29 octobre 2012 à 21.30 heures.

Révocation des administrateurs:

- Francesco ZITO et la société SUNNYSIDE INVEST TRADE S.A. de leur mandat d'administrateur.

Acceptation de la démission de M. Vincent TUCCI, de son mandat d'Administrateur.

Révocation du commissaire aux comptes:

- la société Fiduciaire du BEAUMANOIR S.A. de son mandat de Commissaire aux Comptes.

Nomination, en remplacement des Administrateurs:

- Monsieur François MOULIAS, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au, L-1930 Luxembourg, 60 Avenue de la Liberté,

- La société RLM S.A., RCS Luxembourg B 156 360, siège social L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté.

- la société DURHAM MANAGEMENT LTD, IBC 103910, Suite 13, First floor, Oliaji Trade centre, Francis Rachel street, Victoria, Mahe Seychelles enregistré sous le numéro IBC 103910

- de Nommer, en qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur François MOULIAS.

Nomination, en remplacement du Commissaire aux Comptes, Monsieur Vincent TUCCI, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire sur les comptes de l'an 2016.

Transfert du siège social de la société du 24, rue des Genêts L-1621 Luxembourg au 60, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/10/2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012143574/31.

(120188927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Yodine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 146.490.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 5 octobre 2012 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 22, rue Goethe à L-1637 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012143206/14.

(120189020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Pusan S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 54.027.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2012

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Séverine FEITLER, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012143578/17.

(120188861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

MF.SL. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3270 Bettembourg, 40, route de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 109.862.

Je soussigné Steve LAUER donne par la présente ma démission comme administrateur du conseil d'administration de la société MF.SL. S.A. avec effet immédiat.

Bettembourg, le 31/10/2012.

Steve LAUER.

Référence de publication: 2012143576/10.

(120188706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Wallace Invest S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 28.068.

—
Extrait de Conseil d'Administration tenu le 31 octobre 2012

Le Conseil d'Administration de la société anonyme WALLACE INVEST S.A. s'est réuni et a constaté que la dénomination sociale de son commissaire aux comptes Mazars, société enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B56248, a été modifiée en FIDUO avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2012143194/13.

(120188956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Sterling Testing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 158.005.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille douze, le vingt-trois octobre,

A comparu:

Monsieur François-Xavier Goossens, Juriste, demeurant professionnellement à L-2016 Luxembourg, Route d'Arlon, 291.

Lequel, a exposé ce qui suit:

En date du 23 Décembre 2010, le notaire soussigné a reçu sous le numéro 60926 de son répertoire, enregistré à Luxembourg A.C. le 28 décembre 2010, Relation: LAC/2010/59.401 et déposée au Registre de Commerce et des sociétés référence L 110007969 du 14 janvier 2011, une assemblée générale extraordinaire de la société Sterling Testing S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, Avenue de la Faïencerie, 121, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B158.005 (ci-après la "Société").

Assemblée aux termes de laquelle les associés de la Société ont décidé de procéder entre autre à une augmentation de capital par apport en numéraire d'une somme de cent septante trois mille cent quarante-cinq Euro et soixante-quatre cents (EUR 173.145,64-) pour porter le capital de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,00-) à cent quatre vingt-cinq mille six cent quarante-cinq Euro et soixante-quatre cents (EUR 185.645,64-), ainsi qu'à une renumérotation complète des articles des statuts de la Société.

A la suite de cette renumérotation, il a été constaté une discordance entre le texte anglais de l'article 8.3.2. et le texte français dudit article des statuts de la Société.

En effet, le texte actuel de la version anglaise de l'article 8.3.2. prévoit:

" **8.3.2.** The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the joint signatures two members of the board of directors (conseil de gérance).

Il y a donc lieu de modifier le texte de statuts de la manière suivante:

- dans le texte anglais de l'article 8.3.2. des Statuts, ajout du mot "of" entre les mots "signatures" et "two".
- le texte français de l'article 8.3.2. des Statuts se lira désormais comme suit: "8.3.2. La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance".

Par la présente, le soussigné, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par les souscripteurs aux termes des procurations sous seing privés datées du 22 Décembre 2010, demeurées annexées audit acte du 23 Décembre 2010 requiert la rectification matérielle du nombre la traduction française erronée de l'article 8.3.2. des Statuts, ainsi que la répartition de celles-ci.

Le reste de l'acte demeurant inchangé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F.-X.Goossens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 octobre 2012. Relation: LAC/2012/49826. Reçu douze euros 12,00€.

Le Receveur (signé): T. Benning.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg,

Luxembourg le 29 OCT 2012.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2012143580/47.

(120188767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Antin Infrastructure Luxembourg IX, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 172.441.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth day of October.

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

Antin Infrastructure Partners FCPR, a joint ownership of securities (fonds commun de placement à risques) as defined in article L 214-20 of the French Monetary and Financial Code, having its registered office at 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris,

represented by Antin Infrastructure Partners SAS, its management company, having its registered office at 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, registered with the Paris trade and companies registry under number 487 530 677, itself represented by Mr Alain Rauscher, President of Antin Infrastructure Partners SAS, having its professional address at 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris,

here represented by Mrs Josiane Meissener, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Paris on 25 October 2012; and

Said proxy, after having been signed *in* *variety* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation (the Articles) of a public limited company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited company (société anonyme) under the name of "Antin Infrastructure Luxembourg IX" (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 22 below.

Art. 4. Corporate object. The corporate object of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or property of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, receivables and/or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way.

The Company may borrow in any form. It may enter into a type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects.

Art. 5. Share capital. The share capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) consisting of 3,100 (three thousand one hundred) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 10 (ten euro) each, which are fully paid-up.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 22 below.

In the case of an issuance of shares in consideration for a payment in cash or an issuance in consideration for a payment in cash of those instruments covered in article 32-4 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), including, without limitation, convertible bonds that entitle their holders to subscribe for or to be allocated with shares, the shareholders shall have pro rata preemptive rights with respect to any such issuance in accordance with the Companies Act.

The Board is authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the Board, within the limit prescribed by Luxembourg law. A capital contribution without the issuance of new shares shall be booked in a "capital surplus" account in accordance with Luxembourg law.

In addition, the General Meeting is also authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting, within the limit prescribed by Luxembourg law and which shall be booked in the "capital surplus" account referred to in the above paragraph.

The authorised capital of the Company is set at EUR 200,000,000 (two hundred million euro) represented by maximum of 20,000,000 (twenty million) shares, each with a nominal value of EUR 10 (ten euro).

The Board is authorised, during a period starting on 26 October 2012, and expiring on the fifth anniversary of such date (the Period), to increase the current share capital up to the amount of the authorised capital, in whole or in part from time to time, (i) by way of issuance of shares in consideration for a payment in cash, (ii) by way of issuance of shares in consideration for a payment in kind and (iii) by way of capitalisation of distributable profits and reserves, including share premium and capital surplus, with or without an issuance of new shares.

The Board is authorised to determine the terms and conditions attaching to any subscription and issuance of shares pursuant to the authority granted under this Article 5, including by setting the time and place of the issue or the successive issues of shares, the issue price, with or without a share premium, and the terms and conditions of payment for the shares under any documents and agreements including, without limitation, convertible loans, option agreements or stock option plans.

The Board is authorised to (i) during the Period, (a) issue convertible bonds, or any other convertible debt instruments, bonds carrying subscription rights or any other instruments entitling their holders to subscribe for or be allocated with shares, including convertible bonds (the Instruments), and (b) issue shares subject to and effective as of the exercise of the rights attached to the Instruments, until, with respect to both items (a) and (b), the amount of increased share capital that would be reached as a result of the exercise of the rights attached to the Instruments is equal to the authorised share capital, and (ii) issue shares pursuant to the exercise of the rights attached to the Instruments until the amount of increased share capital resulting from such issuance of shares is equal to the authorised share capital, at any time, whether or not during the Period; provided that the Instruments are issued during the Period. The shares to be issued following the exercise of the rights attached to the Instruments may be carried out by a payment in cash, a payment in kind or a capitalisation of distributable profits and reserves, including share premium and capital surplus.

The Board is authorised to determine the terms and conditions of the Instruments, including the price, the interest rate, the exercise rate, conversion rate or the exchange rate, and the repayment conditions, and to issue such Instruments.

The Board is authorised to (i) cancel or limit the pre-emptive rights of the shareholders set out in the Companies Act, as reflected in this Article 5, in connection with an issue of new shares and Instruments and (ii) cancel or limit the rights of the shareholders to be treated equally for the allocation of (a) shares to be issued by way of capitalisation of distributable profits and distributable reserves, including share premium and capital surplus, under any documents and agreements including, without limitation, convertible loans, option agreements or stock option plans and pursuant to the exercise of the rights attached to the Instruments, within the limit set forth under Luxembourg law.

Article 5 of the Articles shall be amended so as to reflect each increase in share capital pursuant to the use of the authorisation granted to the Board under this Article 5 and the Board shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of the recording of such increase and the consequential amendments to the Articles before a notary.

Art. 6. Shares. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

The Board is authorised, for a period starting on 26 October 2012 and ceasing on the fifth anniversary of such date, to redeem shares of the Company pursuant to the terms and conditions set out below. This authorisation is granted to the Board pursuant to article 49-2 of the Companies Act.

The Board is authorised to redeem shares of the Company by any means, including without limitation under share redemption agreements, option agreements, and exchange agreements, against a cash consideration or a consideration in kind, on the terms and conditions to be set out by the Board, provided that:

(i) the maximum number of shares of the Company that can be redeemed from time to time under this authorisation shall be equal to the number of shares of the Company outstanding from time to time less the number of shares of the Company representing the minimum share capital required by the Companies Act for a public limited liability company (société anonyme); and

(ii) the share redemption price, whether it is paid in cash or in kind, shall be set at EUR 10 (ten euro) per share.

Share redemptions shall be made out of the distributable reserves (including share premium and capital surplus) and profits available to that effect in accordance with article 49-2 of the Companies Act.

Redeemed shares of the Company may (or may not) be cancelled by a resolution made by a General Meeting in accordance with the requirements set out in the Companies Act.

Once redeemed and for so long as the shares of the Company are kept in treasury by the Company, the shares of the Company shall bear no voting rights and the rights to receive dividends or liquidation proceeds shall be suspended.

The Board shall take or authorise any person to take any necessary steps resulting from the redemption of the shares of the Company, including but not limited to the recording of such redemption in the share register of the Company.

The Company will recognise only one holder per share. In the event that a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Art. 9. Powers of the General Meeting, annual General Meeting of the shareholders - Other meetings. As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder has the same powers as those conferred on the General Meeting. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the General Meeting shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Shareholder. Decisions made by the Sole Shareholder are documented in the form of minutes or written resolutions, as the case may be.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office, specified in the convening notice of the meeting, on the first Monday of May of each year at 5.00 p.m.. If such a day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if the Board decides that exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such a place and time as are specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 10. Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote. The Board, as well as the statutory auditors, if any, may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may request that the entry of one or more items be added to the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of 8 (eight) days, and 8 (eight) days before the meeting, in the Official Journal (Mémorial) and in a Luxembourg newspaper.

Notices by mail shall be sent 8 (eight) days before the meeting to the registered shareholders. Evidence that this formality has been complied with is not required.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letter only.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the General Meeting set by the Board or by the statutory auditors, as the case may be, the General Meeting may be held without prior notice. In addition, if all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting and agree unanimously to set the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without having been convened by the Board or by the statutory auditors, as the case may be.

Each share entitles its holder to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a General Meeting will be passed by the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented, no quorum of presence being required.

However, resolutions to amend the Articles may only be passed in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented (the Presence Quorum) and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which pertain to the purpose or the form of the Company. If the Presence Quorum is not reached, a second General Meeting may be convened, in the manner set out in the Articles, by means of notices published twice, with an interval of at least 15 (fifteen) days and 15 (fifteen) days before the General Meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be passed, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting.

In calculating the majority with respect to any resolution of a General Meeting, votes relating to shares in which the shareholder abstains from voting, casts a blank (blanc) or spoilt (nul) vote or does not participate are not taken into account.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous vote of the shareholders and bondholders.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a shareholder, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and signature of the relevant shareholder, (ii) an indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice with the proposals for resolutions relating to each agenda item and (iv) the vote (approval, refusal, abstention) on the proposals for resolutions relating to each agenda item. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer together form the bureau of the General Meeting.

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so.

However, where decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board or by any two other directors).

Art. 11. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new members of the Board in addition to the then existing Sole Director. Each director shall be appointed as an A Director or as a B Director. The member(s) of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a member of the Board (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51 bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 12. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

One member of the Board may represent more than one prevented member at a meeting of the Board provided that always at least two members who are either present in person or who assist at such meeting by way of any means of communication that complies with the requirements set forth in the next paragraph, participate in a meeting of the Board.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board, said majority necessarily comprising one category A director and one category B director. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors (including at least one category A director and one category B director) present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 12. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 14. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 15. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board, at least one of which must be a category A director, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 17. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Statutory Auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where requested by the law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of each year.

Art. 20. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 21. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 22 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 24. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

Transitory provisions

The first business year begins today and ends on 31 December 2012.

The first annual General Meeting will be held in 2013.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to 3,100 (three thousand one hundred) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent.) by payment in cash, so that the sum of EUR 31,000 (thirty one thousand euro) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 2,000.

Resolutions of the sole shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 4 (four) directors, two (2) directors being the category A directors and two (2) director being the category B director;

2. the following persons are appointed as category A directors:

- Mr Alain Rauscher, with professional address at 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, and

- Mrs Mélanie Biessy, with professional address at 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris.

and the following persons are appointed as category B directors:

- Mr Jean-Francois Bouchoms, with professional address at 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg; and

- Mr José Maria Trias Saladich, with professional address at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and entrusts

3. Mr José Maria Trias Saladich is entrusted of the daily and administrative management of the Company and entitled to execute by his sole signature any operation and document in relation with the daily and administrative management of the Company, within the limit of EUR 10,000 (ten thousand euro) per operation;

4. Deloitte SA, with registered office at L-2220 Luxembourg, 560 rue de Neudorf and registered with the Luxembourg trade and companies registry under the number B 67.895, is appointed as statutory auditor of the Company;

5. that the terms of office of the members of the Board and of the statutory auditor will expire after the annual General Meeting of the year 2018; and

6. that the address of the registered office of the Company is at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire, résident à Luxembourg.

A COMPARU:

Antin Infrastructure Partners FCPR, un fonds commun de placement à risques, tel que défini à l'article L 214-20 du code monétaire et financier, ayant son siège social au 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, représenté par Antin Infrastructure Partners SAS, sa société de gestion, ayant son siège social au 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 487 530 677, représentée par Mr Alain Rauscher, Président de Antin Infrastructure Partners SAS, ayant son adresse professionnelle au 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris,

ici représenté par Josiane Meissener, employée, demeurant professionnellement au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris le 25 octobre 2012,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Antin Infrastructure Luxembourg IX» (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un associé unique (ci- après, l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (ci-après, le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (ci-après, l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut acquérir ou assumer, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la détention de titres, de créances et de tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels ainsi que ceux liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques. La Société peut prendre en charge ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

Art. 5. Capital Social. Le capital social est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, lesquelles ont été intégralement libérées.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

En cas d'émission d'actions par apport en numéraire ou en cas d'émission d'instruments qui entrent dans le champ d'application de l'article 32-4 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) et qui sont payés en numéraire, y compris et de manière non exhaustive, des obligations convertibles permettant à leur détenteur de souscrire à des actions ou de s'en voir attribuer, les actionnaires disposent de droits préférentiels de souscription au pro rata de leur participation en ce qui concerne toutes ces émissions conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

Le Conseil d'Administration est autorisé à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles actions au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, effectué selon les conditions définies par le Conseil d'Administration et dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise. Un apport en fonds propres sans émission de nouvelles actions doit être enregistré dans un compte de capital surplus conformément à la loi luxembourgeoise.

De plus, l'Assemblée Générale est autorisée à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles actions, réalisés au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, selon les conditions définies par l'Assemblée Générale, dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise; de tels apports seront enregistrés dans le compte de capital surplus mentionné au paragraphe ci-dessus.

La capital autorisé de la Société est fixé à un montant de EUR 200.000.000 (deux-cent millions d'euros) représenté par un maximum de 20.000.000 (vingt millions) d'actions, ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social existant jusqu'au montant de capital autorisé, en une ou plusieurs fois, au cours d'une période débutant le 26 octobre 2012 et se terminant au cinquième anniversaire de cette date (la Période) au moyen de (i) l'émission d'actions en raison d'apports en numéraire, (ii) l'émission d'actions en raison d'apports en nature, et (iii) l'incorporation des bénéfices et réserves distribuables, y inclus la prime d'émission et le capital surplus, avec ou sans émission de nouvelles actions.

Le Conseil d'Administration est autorisé à définir les conditions applicables à toute souscription et émission d'actions conformément au pouvoir qui lui est conféré aux termes de cet Article 5, et notamment de déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives d'actions, le prix d'émission, l'existence ou non d'une prime d'émission, ainsi que les modalités de paiement des actions en vertu de tout document ou contrat y compris et de manière non-exhaustive un prêt convertible, un contrat d'option ou un plan d'options sur actions.

Le Conseil d'Administration est autorisé (i) durant la Période, (a) à émettre des obligations convertibles ou tous autres instruments de dettes convertible, des obligations assorties d'un droit de souscription et autres instruments permettant à leur détenteur de souscrire à des actions ou de se voir attribuer des actions, y compris des obligations convertibles (les Instruments), et (b) à émettre des actions sous la condition de l'exercice des droits attachés aux Instruments et dont l'émission est effective à compter de cet exercice jusqu'à ce que, en ce qui concerne chacun des points (a) et (b), le montant du capital social augmenté atteint en conséquence de l'exercice des droits attachés aux Instruments soit égal au capital autorisé, et (ii) à émettre des actions en raison de l'exercice des droits attachés aux Instruments jusqu'à ce que le montant du capital social augmenté atteint en conséquence d'une telle émission d'actions soit égal au capital autorisé, à tout moment, que ce soit pendant la Période ou en dehors de la Période, à la condition que les Instruments soient émis pendant la Période. Les actions devant être émises en conséquence de l'exercice des droits attachés aux Instruments peuvent être payées par un apport en numéraire, un apport en nature, ou au moyen de l'incorporation de bénéfice et de réserves distribuables, en ce compris la prime d'émission et le capital surplus.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions applicables aux Instruments, y compris le prix, le taux d'intérêt, le prix d'exercice, le taux de conversion ou le taux de change, ainsi que les modalités de remboursement, et il est autorisé à émettre lesdits Instruments.

Le Conseil d'Administration est autorisé (i) à supprimer ou limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires prévus par la Loi de 1915, tels que reflétés dans cet Article 5, portant sur l'émission de nouvelles actions et d'Instruments et (ii) à supprimer ou limiter les droits des actionnaires à être traités de manière égalitaire pour ce qui concerne l'attribution des actions devant être émises par voie d'incorporation de bénéfices et de réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le capital surplus, en vertu de tout document ou contrat y compris et de manière non exhaustive un prêt convertible, un contrat d'option ou un plan d'options sur actions et conformément à l'exercice des droits attachés aux Instruments, dans les limites fixées par la loi luxembourgeoise.

L'Article 5 des présents Statuts sera modifié de façon à refléter chaque augmentation du capital effectuée en vertu de l'autorisation accordée au Conseil d'Administration conformément à l'Article 5, et le Conseil d'Administration prendra lui-même ou autorisera toute personne à prendre toutes les mesures nécessaires afin de faire constater par-devant notaire l'augmentation de capital social et les modifications consécutives des Statuts.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pour une période commençant le 26 octobre 2012 et se terminant au cinquième anniversaire de cette date, à racheter des actions de la Société selon les modalités stipulées ci-dessous. Cette autorisation est accordée au Conseil d'Administration en vertu de l'article 49-2 de la Loi de 1915.

Le Conseil d'Administration est autorisé à racheter les actions de la Société par tout moyen, y compris et sans restriction en concluant des contrats de rachat d'actions, des contrats d'option et des contrats d'échange, contre un paiement

en numéraire ou un paiement en nature, suivant les conditions devant être définies par le Conseil d'Administration, à la condition que:

(ii) le nombre maximum d'actions de la Société pouvant être rachetées en vertu de la présente autorisation soit égal au nombre d'actions de la Société restantes moins le nombre d'actions de la Société représentant le capital social minimum exigé par la Loi de 1915 pour les sociétés anonymes; et

(ii) le prix de rachat des actions, qu'il soit payé en numéraire ou en nature, soit de EUR 10 (dix euros) par action rachetée.

Les rachats d'actions seront effectués au moyen des réserves distribuables (y inclus la prime d'émission et le capital surplus) ainsi que sur les bénéfices disponibles à cet effet, conformément à l'article 49-2 de la Loi de 1915.

Les actions de la Société rachetées peuvent ou non être annulées par une résolution de l'Assemblée Générale prise conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

Une fois rachetées et tant que les actions de la Société sont détenues en portefeuille par la Société, les actions n'auront aucun droit de vote et les droits aux dividendes ou au boni de liquidation seront suspendus.

Le Conseil d'Administration prendra toutes les mesures nécessaires ou autorisera toute personne à prendre les mesures nécessaires en conséquence du rachat des actions de la Société, y compris, entre autres, l'inscription dudit rachat dans le registres des actionnaires de la Société.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Au cas où une action appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale, Assemblée Générale annuelle des actionnaires - autres assemblées générales. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul actionnaire, l'Actionnaire Unique a les mêmes pouvoirs que ceux conférés à l'Assemblée Générale. Dans ce cas, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique. Les décisions de l'Actionnaire Unique sont enregistrées dans des procès-verbaux ou prises par des résolutions écrites, le cas échéant.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale valablement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai de chaque année à 17.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 10. Convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote. Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois si des actionnaires représentant un dixième du capital social l'exigent par écrit, en précisant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée à la Société au moins cinq (5) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Pour chaque Assemblée Générale, les avis de convocation doivent contenir l'ordre du jour et doivent être publiés deux fois à 8 (huit) jours d'intervalle au moins, et 8 (huit) jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial ainsi que dans un journal luxembourgeois.

Les avis de convocation envoyés par lettres missives sont adressés 8 (huit) jours avant l'assemblée aux actionnaires en nom. L'accomplissement de cette formalité ne doit pas être justifié.

Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale tel que déterminé par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s), le cas échéant, celle-ci peut être tenue sans avis de convocation préalable. En outre,

si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et acceptent à l'unanimité de déterminer l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable du Conseil d'Administration ou des commissaires aux comptes, le cas échéant.

Chaque action confère une voix à son détenteur.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés, aucun quorum de présence n'étant requis.

Toutefois, les décisions visant à modifier les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social (le Quorum de Présence) et dont l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si le Quorum de Présence n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces publiées deux fois, à 15 (quinze) jours d'intervalle au moins et 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La deuxième Assemblée Générale délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées à chacune des Assemblées Générales.

Pour le calcul de la majorité concernant toute résolution d'une Assemblée Générale, les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire s'est abstenu de voter, a voté blanc ou nul ou n'a pas pris part au vote, ne sont pas prises en compte.

Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime exprimé par un vote des actionnaires et des obligataires.

Chaque actionnaire peut prendre part à une Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire. Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées par l'Assemblée Générale comme preuves de procurations écrites.

Les actionnaires peuvent voter par écrit au moyen d'un formulaire, à condition que les formulaires portent (i) les noms, prénoms, adresse et signature de l'actionnaire concerné, (ii) la mention des actions pour lesquelles l'actionnaire exerce son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation ainsi que les projets de résolutions relatifs à chaque point de l'ordre du jour, et (iv) le vote (approbation, refus, abstention) pour chaque projet de résolution relatif aux points de l'ordre du jour. Pour pouvoir être pris en compte, les formulaires originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Tout actionnaire de la Société peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion tenue par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à ladite réunion.

Les actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou ailleurs doivent être signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs conjointement.

Art. 11. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration est une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (ci-après, l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (ci-après, la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou Administrateur de la Société, conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (ci-après, la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société déterminent également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (ci- après, le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommera un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plus d'un administrateur empêché lors de la réunion du Conseil d'Administration si au moins deux administrateurs sont physiquement présents à la réunion du Conseil d'Administration ou y participent par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire remplissant les conditions visées au paragraphe ci-dessous.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs (cette majorité comprenant au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B) est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration, cette majorité comprenant au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou un autre Administrateur qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société est engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société dont au moins l'un d'entre eux sera un administrateur de catégorie A ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 18. Commissaire(s) aux comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire aux comptes est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

Le commissaire aux comptes est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des Bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 23 ci-après.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 23. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il souscrit les 3.100 (trois mille cent) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Associé Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 31.000 (trente et un mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les sociétés de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 2000.

Résolutions de l'associé unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre (4), deux (2) administrateurs étant des administrateurs de catégorie A et les 2 (deux) autres administrateurs étant des administrateurs de catégorie B;

2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de catégorie A de la Société:

- Mr Alain Rauscher, ayant son adresse professionnelle à 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, et

- Mrs Mélanie Biessy, ayant son adresse professionnelle à 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris.

et les personnes suivantes sont nommées administrateurs de catégorie B de la Société:

- Mr Jean-François Bouchoms, ayant son adresse professionnelle à 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg; et

- Mr José Maria Trias Saladich, ayant son adresse professionnelle à 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

3. La gestion journalière et administrative de la Société est confiée à M. José Maria Trias Saladich, lequel est autorisé à exécuter par sa seule signature toute opération ou document se rapportant à la gestion journalière et administrative de la Société, dans la limite de EUR 10.000 (dix-mille euros) par opération

4. Deloitte SA, ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, est nommé commissaire aux comptes de la Société.

5. le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2018; et

6. le siège social de la société est établi au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 octobre 2012. Relation: LAC/2012/50793. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Référence de publication: 2012143929/806.

(120189372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 31, Kohlenberg.

R.C.S. Luxembourg B 79.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2012143911/11.

(120189705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Special Solutions S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.107.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Référence de publication: 2012143912/10.

(120189462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

**1.Arc-Lux, Société Anonyme,
(anc. Arc-Lux).**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 172.457.

L'an deux mille douze, le cinq novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme "ARC-LUX", ayant son siège social à L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener, Grand-Duché de Luxembourg, en voie d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 09 octobre 2012, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

avec un capital social fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en mille (1.000) actions, chacune d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR).

A comparu:

Monsieur Robert VALOT, retraité, né à Roanne (France), le 28 juin 1950, demeurant à F-57050 Longeville-les-Metz, 23, rue Robert Schuman (France),

ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique, requiert le notaire instrumentant, d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1.- Changement de la dénomination de la Société en 1.ARC-LUX.

2.- Modification afférente de l'article 1 des statuts.

3.- Divers

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté comme ci-avant, se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en 1.ARC-LUX.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède l'assemblée décide modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «1.ARC-LUX» (ci-après la "Société").»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 novembre 2012. Relation GRE/2012/ 4093. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 5 novembre 2012.

Référence de publication: 2012143910/52.

(120189789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Nomad TV, Société Anonyme.

Siège social: L-1937 Luxembourg, 5, rue Auguste Liesch.

R.C.S. Luxembourg B 149.572.

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of July.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch Grand-Duchy of Luxembourg undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "NOMAD TV", a société anonyme, having its registered office at 5, Rue Auguste Liesch, L-1937 Luxembourg, registered at the trade register Luxembourg section B under number 149 572, incorporated by deed of Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg dated on the 17th November 2009, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2521 of 28th December 2009; and whose Articles of Association never have been amended.

The meeting is chaired by Me Lars Rudolph GOSLINGS, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Me Sarah Vazquez-Lopez, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed "ne varietur" by the appearing persons and the notary, shall remain hereto annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the thirty-one thousand (31,000) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the subscribed capital by fifty-nine thousand euro (EUR 59,000.00.-), in order to raise it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.00.-) to ninety thousand euro (EUR 90,000.00.-) by the issue of fifty-nine thousand (59,000) new shares having the same rights and obligations as the existing ones, to be subscribed by Mr. Christophe DUPLAY, director, born in Cornimont, France, on 1st July 1954 and residing in L-1937 Luxembourg, 5, rue Auguste Liesch, to be paid up by conversion into capital of an uncontested, current and immediately exercisable claim, existing in its favour and against the Company, and by cancellation of such claim by fifty-nine thousand euro (EUR 59,000.00.-).

2. Acceptation of subscription and payment.

3. Introduction of two different categories of shares, namely ordinary, class "A" shares and redeemable class "B" shares,
4. Conversion of all initial ordinary shares into class "A" shares guarding exactly the same rights and obligations as before.
5. Determination of the conditions of redemption of the Class "B" shares.
6. Amendment of the relevant articles of association.
7. Introduction of the possibility to issue Class "A" bearer shares.
8. Amendment of the relevant article of association.
9. Endorsement of the Board of Directors to fulfil all relevant formalities resulting from the conversion of the initial shares.
10. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution:

The meeting decides to increase the issued share capital by fifty-nine thousand euro (EUR 59,000.00.-), in order to raise it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.00.-) to ninety thousand euro (EUR 90,000.00.-) by the issue of fifty-nine thousand (59,000) new shares having the same rights and obligations as the existing ones, to be subscribed by Mr. Christophe DUPLAY, director, born in Cornimont, France, on 1st July 1954 and residing in L-1937 Luxembourg, 5, rue Auguste Liesch and to be paid up by conversion into capital of an uncontested, current and immediately exercisable claim, existing in its favour and against the Company, and by cancellation of such claim by fifty-nine thousand euro (EUR 59,000.00.-).

Second resolution:

The meeting decides to admit to the subscription of the fifty-nine thousand (59,000) new shares: Mr. Christophe DUPLAY, before mentioned.

This contribution being made in kind, the preferential subscription right provided by the law in favour of current shareholders in case of a new share issue shall not be applicable.

Intervention - Subscription - Payment.

Then intervenes Mr. Christophe DUPLAY, prequalified, represented by Me Lars Rudolph GOSLINGS, residing in Luxembourg by virtue of one of the aforementioned proxies given under private seal, who declares to subscribe to the entire increase of the share capital and to pay it up by the conversion into capital of an uncontested, current and immediately exercisable claim, existing in its favour and against the Company and by cancellation of such claim by the amount of fifty-nine thousand euro (EUR 59,000.00.-).

Assessment contribution report

This claim has been audited by an independent auditor, according to articles 26-1 and 32-1 of the amended law on companies, more specifically by AUDIT CONSEIL SERVICES SARL, R.C.S. Luxembourg B 142.685, réviseurs d'entreprises agréés, established at 283, route d'Arlon in L-8011 Strassen and represented by Mr Olivier JANSSEN, independent auditor, who, dated Strassen, the 25th July 2012, concludes as follows:

Conclusion

«Sur la base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de la créance faisant l'objet de la Transaction ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions à émettre dans le cadre de l'Augmentation de capital.»

Such report, after signature "ne varietur" by the members of the board and the notary will remain here annexed.

Third resolution:

The meeting decides to introduce two different categories of shares by converting the initial shares into Class "A" shares and to allow the issuance of redeemable Class "B" shares under the conditions specified by Article 49-8 of the amended law on commercial companies.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to convert the current ninety thousand (90.000) shares into ninety thousand (90.000) Class "A" shares.

Fifth resolution:

The meeting decides to fix the conditions of the redemption of the Class "B" shares as follows: Shares repurchased by the Company have no right to vote or right to a dividend or liquidation proceeds. The price of redemption of the redeemable Class "B" shares will equal the issue price of the shares in question and as such consist of the nominal value and, where applicable, the premium at which the relevant shares were issued by the Company.

Sixth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the respective articles of the bylaws as following:

" **Art. 5. Share capital.** The Company has a share capital of ninety thousand euro (EUR 90,000,00.-) divided into ninety thousand (90,000) Class "A" shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share."

The Company may at any time issue Class "B" shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00, -) each, which are redeemable under the provisions of Article 49-8 of the law on commercial companies.

With the exception of their quality of redeemable shares in accordance with the provisions of Article 49-8 of the law on commercial companies of the Class "B" shares, Class "A" and Class "B" shall have the same rights.

The entire funds received by the Company upon the issue of Class "B" shares, thus consisting of the nominal value and the share premium of the relevant issued Class "B" shares, must be paid into a special distributable reserve prepared to realize the redemption of the relevant shares under the provisions of Article 49-8 of the amended law on commercial companies.

The share capital of the Company may be increased or reduced by decision of the extraordinary general meeting of shareholders as for amending the bylaws.

The Company has the power to acquire its own Class "B" shares subscribed and fully paid up under the conditions specified by Article 49-8 of the amended law on commercial companies, provided that such acquisition shall be made by using the available assets for distribution in accordance with Article 72-1 of the amended law on commercial companies, including the extraordinary reserve established with the funds received by the Company as nominal value and share premium on the issue of the relevant Class "B" shares or the proceeds of a new issue of shares Class "A" and / or Class "B" conducted for the relevant redemption.

Redeemed shares have no right to vote, no right to a dividend and no right to liquidation proceeds.

The redemption price of the relevant Class "B" shares will equal the issue price of the respective shares and thus consist of the nominal value and, where applicable, the share premium at which the respective shares were issued by the Company."

Seventh resolution:

The meeting decides to introduce the possibility to issue Class "A" bearer shares.

Eighth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 6 of the bylaws as following:

" **Art. 6. Form of shares.** The Class "A" shares of the Company shall be issued in registered form or bearer shares at the choice of the respective shareholder; Class "B" shares shall be issued in registered form only.

The issued registered shares shall be entered in the register of shares which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his address and the number of shares held by him.

The inscription of the registered shareholder's name in the register of shares evidences his right of ownership of such registered shares. A certificate shall be delivered upon request to the shareholder. Such certificate shall be signed by two members of the board of directors. The signatures shall be either manual, printed or in facsimile.

Any transfer of registered shares shall be recorded in the register of shares by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, each time, together with the delivery of the relevant certificate, if issued. Such inscription shall be signed by two members of the board of directors or by one or several persons duly authorized therefore by the board of directors.

Registered shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the register of shares.

In the event that a registered shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the register of shares and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the register by the Company from time to time until another address shall be provided to the Company by such registered shareholder. A registered shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shares by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s)."

Ninth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to endorse the Board of Directors to fulfil all formalities resulting from the conversion of the initial ninety thousand (90.000) shares into ninety thousand (90.000) Class "A" shares.

Expenses:

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately 1,200 Euro.

Retainer:

Sufficient funds, equal at least at the amount as stated above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le trente-et-un juillet.

Par devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NOMAD TV", ayant son siège social à L-1937 Luxembourg, 5, rue Auguste Liesch, R.C.S. Luxembourg section B numéro 149.572, constituée suivant acte reçu le dix-sept novembre deux mille neuf par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2521 du 28 décembre 2009 dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Me Lars Rudolph GOSLINGS, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Me Sarah Vazquez-Lopez, résidant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les trente et un mille (31.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de cinquante-neuf mille euros (EUR 59.000,-), en vue de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000,-) par l'émission de cinquante-neuf mille (59.000) actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes à souscrire par Monsieur Christophe DUPLAY, directeur, né à Cornimont, France, le 1^{er} juillet 1954, demeurant à L-1937 Luxembourg, 5, rue Auguste Liesch, et à libérer entièrement par apport en nature d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible qu'il détient sur la Société et s'élevant à cinquante-neuf mille euros (EUR 59.000,-).

2. Acceptation de la souscription et libération.

3. Introduction de deux catégories différentes d'actions, à savoir, des actions de Classe «A» et des actions rachetables de Classe «B» et possibilité d'établissement d'actions au porteur.

4. Conversion des actions ordinaires en Classe «A» avec maintien des mêmes droits et obligations que précédemment.

5. Fixation des conditions de rachat des actions de Classe «B».

6. Modification des articles relatifs des statuts.

7. Introduction de la possibilité d'émission d'actions de Classe «A» au porteur.

8. Modification de l'article correspondant des statuts.

9. Autorisation du conseil d'administration d'accomplir toutes les modifications administratives nécessaires et documentaires résultant de la conversion des actions.

10. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de cinquante-neuf mille euros (EUR 59.000,00,-) en vue de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,00,-) à quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000,00,-) par l'émission de cinquante-neuf mille (59.000) actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes, à souscrire par Monsieur Christophe DUPLAY, directeur de société, né le 1^{er} juillet 1954 à Cornimont (France) demeurant au 5, rue Auguste Liesch à L-1937 Luxembourg, et libérées par un apport en nature d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible qu'il détient sur la Société s'élevant à cinquante-neuf mille euros (EUR 59.000,00,-).

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des cinquante-neuf mille (59.000) actions nouvelles Monsieur Christophe DUPLAY, préqualifié.

Cet apport étant réalisé en nature, la mise en œuvre du droit préférentiel de souscription prescrit par la loi en faveur des actionnaires existants en cas d'émission d'actions nouvelles n'est pas d'application.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu aux présentes Monsieur Christophe DUPLAY, préqualifié, ici représenté par Me Lars Rudolph GOSLINGS, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une des procurations sous seing privé prémentionnées, lequel a déclaré souscrire à l'intégralité de l'augmentation du capital social et la libérer intégralement par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, existant à son profit et à charge de la Société, et en annulation de cette même créance à concurrence de cinquante-neuf mille euros (EUR 59.000,00,-).

Rapport d'évaluation de l'apport.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant AUDIT CONSEIL SERVICES SARL, R.C.S. Luxembourg B 142.685, réviseurs d'entreprises agréés, établie au 283, route d'Arlon à L-8011 Strassen, représentée par M. Olivier JANSSEN, réviseur d'entreprises, daté à Strassen, le 25 juillet 2012 conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

«Sur la base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de la créance faisant l'objet de la Transaction ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions à émettre dans le cadre de l'Augmentation de capital.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution:

L'assemblée décide d'introduire deux catégories différentes d'actions par conversion des actions initiales en Classe «A» et de permettre la création d'actions rachetables de Classe «B» conformément aux conditions précisées par l'article 49-8 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Quatrième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de convertir les quatre-vingt-dix mille (90.000) actions actuelles en quatre-vingt-dix mille (90.000) actions de Classe «A».

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de fixer les conditions de rachat des actions de Classe «B» comme suit: Les actions rachetées par la Société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation. Le prix de rachat des actions rachetables sera égal au prix d'émission des actions de Classe «B» en question et de ce fait être constitué de la valeur nominale et, le cas échéant, de la prime d'émission à laquelle les actions en question ont été émises par la Société.

Sixième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** La Société a un capital social de quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000,00,-) représenté par quatre-vingt-dix mille (90.000,00,-) actions de Classe «A» ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par action.

La Société peut à tout moment émettre des actions de Classe «B» ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, qui sont des actions rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

À l'exception de leur qualité d'actions rachetables selon des dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales des actions Classe «B», les actions Classe «A» et Classe «B» jouissent des mêmes droits.

L'intégralité des fonds touchés par la Société sur l'émission de ses propres actions Classe «B» et de ce fait constitués de la valeur nominale et de la prime d'émission des actions de Classe «B» émises, doit être versée dans une réserve extraordinaire distribuable constituée à l'effet de réaliser le rachat des actions en question selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions de Classe «B» souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables conformément à l'article 72-1 de la loi sur les sociétés commerciales y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen des fonds touchés par la Société comme valeur nominale et prime d'émission sur l'émission de ses propres actions Classe «B» ou du produit d'une nouvelle émission d'actions Classe «A» et/ou Classe «B» effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la Société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera égal au prix d'émission des actions en question et de ce fait être constitué de la valeur nominale et, le cas échéant, de la prime d'émission à laquelle les actions en question ont été émises par la Société.»

Septième résolution:

L'assemblée décide d'introduire la possibilité d'émission d'actions de Classe «A» au porteur.

Huitième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 6, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6. Forme des actions.** Les actions de Classe «A» de la Société seront émises sous forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire; les actions de Classe «B» seront uniquement émises sous forme nominative.

Toutes les actions nominatives émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, son domicile, ainsi que le nombre d'actions nominatives qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire nominatif sur les actions nominatives s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande à l'actionnaire nominatif. Ce certificat devra être signé par deux membres du conseil d'administration. Les signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit sous forme télécopiée.

Tout transfert d'actions nominatives sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert convenant à la Société, ou par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en a été émis. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du conseil d'administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le conseil d'administration.

Tout actionnaire nominatif devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire nominatif ne fournit pas d'adresse à la Société, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse inscrite au registre des actionnaires jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire nominatif. Un actionnaire nominatif pourra, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/ les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de tous les droits attachés aux action(s).»

Neuvième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration à s'acquitter de toutes les formalités résultant de la conversion des quatre-vingt-dix mille (90.000) actions initiales en quatre-vingt-dix mille (90.000) actions de Classe «A».

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.200 EUR.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Goslings, Vazquez-Lopez, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 août 2012. Relation: RED/2012/1040. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 06 août 2012.

Référence de publication: 2012143042/316.

(120188669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Mayo Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 84.814.

—
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 septembre 2012 à 09h00

a été nommé gérant unique Monsieur Lodewicus A.J. BIERENS, né le 24 mars 1969 à Goirle, Pays-Bas et demeurant à Reitsenhoevenstraat, 56, NL-5042 EJ Tilburg, Pays-Bas

à effet du 09 septembre 2012

en remplacement de Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM.

Le 31 octobre 2012.

MAYO INVESTHOLDING SARL

Lodewicus A. J. BIERENS

Gérant unique

Référence de publication: 2012143027/18.

(120188338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Magesta Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 133.939.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 24 juillet 2012

L'Assemblée Générale accepte avec pour effet au 29 février 2012, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Melle Catherine BORTOLOTTI, administrateur, née le 1^{er} février 1984 à Woippy (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer un administrateur, à savoir:

- Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, administrateur, né le 30 Août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Son mandat d'administrateur expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Référence de publication: 2012143024/15.

(120188360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

PEF Kons Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 28.848.

Il résulte de résolutions écrites prises par l'actionnaire unique de la Société le 19 septembre 2012 que:

1. M. Jan Baldem MENNICKEN a été révoqué de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 19 septembre 2012;
2. M. Jobst Beckmann a démissionné de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 19 septembre 2012;
3. M. Benjamin Hartmeier, né à Sulingen (Allemagne), le 20 avril 1978, ayant son adresse professionnelle au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) a été nommé en qualité d'administrateur de la Société, avec effet au 19 septembre 2012 et jusqu'au 29 janvier 2014.

Par conséquent, le conseil d'administration de la Société sera composé au 19 septembre 2012 par les administrateurs suivants:

- M. Oliver MAY, administrateur;
- M. Ruediger SCHWARZ, administrateur; et
- M. Benjamin Hartmeier, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Référence de publication: 2012143065/21.

(120188527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Optimal Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 88.706.

EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 07 septembre 2012 à 13h30

- a été nommé administrateur la société SELINE FINANCE Ltd, Companies House Cardiff Nr. 03227310, ayant son siège 122-126 Tooley Street, GB-SE1 2TU Londres, Royaume-Uni
à effet du 09 septembre 2012 et jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2014
en remplacement de BELMANTO GENERAL N.V.
- a été nommé administrateur la société SELINE MANAGEMENT Ltd, Companies House Cardiff Nr 0324 0996, ayant son siège 122-126 Tooley Street, GB-SE1 2TU Londres, Royaume-Uni
à effet du 09 septembre 2012 et jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2014
en remplacement de STICHTING PRISMA FOUNDATION
- a été nommé commissaire aux comptes la société CRT REGISTER INTERNATIONAL SA, RCS No. B105875, ayant son siège 60 Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Luxembourg
à effet du 09 septembre 2012 et jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2014
en remplacement de EDELTON SARL

Le 31 octobre 2012.

OPTIMAL INVESTHOLDING SA
Cornelis J. SIX DIJKSTRA
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012143053/26.

(120188425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Oasis Capital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.569.

Il résulte d'une cession de parts sociales intervenue le 28 septembre 2012 entre: Jean-Philippe de Schrevel, né le 20 juillet 1966

et

Bamboo Finance, société anonyme ayant son siège social au 37C, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 172 085,

Que la répartition des parts sociales après cette date était la suivante:

Bamboo Finance, société anonyme 20 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Référence de publication: 2012143046/16.

(120188720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

NRF Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.489.

Lors d'une résolution en date du 29 octobre 2012, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de Deloitte S.A. en leur fonction de réviseur d'entreprise de la société pour une durée d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2012143044/12.

(120188456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Optimal Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

R.C.S. Luxembourg B 88.706.

Le domiciliataire atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège au 117, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg de la société

OPTIMAL INVESTHOLDING S.A.

R.C. Luxembourg Section B Numéro 88.706

a pris fin le 10 septembre 2012

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Le 31 octobre 2012.

Cabinet d'avocat Marleen Watté-Bollen

Le domiciliataire

Référence de publication: 2012143054/16.

(120188735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Orsea Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 141.177.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 05 octobre 2012

L'Assemblée Générale accepte avec pour effet au 29 février 2012, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Melle. Catherine BORTOLOTTI, administrateur, née le 1^{er} février 1984 à Woippy (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer un administrateur, à savoir:

- Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, administrateur, né le 30 Août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Son mandat d'administrateur expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

La société Zimmer & Partners S.à.r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Référence de publication: 2012143055/18.

(120188666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Mafur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4980 Reckange-sur-Mess, 57, rue J.P. Hilger.
R.C.S. Luxembourg B 106.100.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2012143023/10.

(120188562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

MosCo Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 64.460.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 144.921.

Les comptes annuels au 31 mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Référence de publication: 2012143021/10.

(120188696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Maclali S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 702.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 137.588.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Octobre 2012.

TMF Corporate Services S.A.

Manager

Référence de publication: 2012143022/12.

(120188473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

**Zaysan Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Real Estate Property 3 S.A.).**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 165.562.

L'an deux mille douze, le jour vingt-troisième jour d'octobre.

Par-devant nous Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ESTATES S.A., ayant son siège social au 18, rue Robert Stümper, L 2557 Luxembourg,

en sa qualité d'actionnaire unique de REAL ESTATE PROPERTY 3 S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 165.562, constituée suivant acte de Maître Edouard DELOSCH, alors notaire de résidence à Rambrouch, du 8 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 février 2012, n° 298 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (la «Société»),

ici représentée par Monsieur Patrick de Froidmont, juriste, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L 2557 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 22 octobre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Changement de la dénomination sociale de la Société en "Zaysan Luxembourg S.A." et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société;

2 Divers.

L'Actionnaire Unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de changer, avec effet immédiat, la dénomination sociale de la Société de "REAL ESTATE PROPERTY 3 S.A." en "Zaysan Luxembourg S.A." et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «Zaysan Luxembourg S.A.»»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à neuf cents euros (EUR 900,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue française, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Follows the english version of the preceding text:

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of October.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ESTATES S.A., with registered office at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg,

in its capacity as Sole Shareholder of REAL ESTATE PROPERTY 3 S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 165.562, incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard DELOSCH, then notary residing in Rambrouch, dated 8 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 3 February 2012, n° 298, and whose articles of incorporation have not yet been amended (the "Company"),

duly represented by Mr Patrick de Froidmont, juriste, with professional address at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, by virtue of a proxy dated October 22, 2012.

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Change the denomination of the Company into "Zaysan Luxembourg S.A." and to amend subsequently the article 1 of the articles of association of the Company;

2. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change, with immediate effect, the denomination of the Company from "REAL ESTATE PROPERTY 3 S.A." to "Zaysan Luxembourg S.A." and to amend subsequently the article 1 of the articles of association of the Company so as to henceforth read as follows:

" **Art. 1.** A joint stock company is herewith formed under the name of "Zaysan Luxembourg S.A."."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred euro (EUR 900,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by a English version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the French and the English text, the French text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Signé: P. DE FROIDMONT, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 24 octobre 2012. Relation: DIE/2012/12640. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur ff. (signé): RIES.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 novembre 2012.

Référence de publication: 2012143086/85.

(120189007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Maison de la Tour Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 152.954.

—
Les comptes annuels au 30.11.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2012.

MAISON DE LA TOUR PROPERTY S.A.

Référence de publication: 2012143025/11.

(120189053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Protéma S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 10.165.

—
Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le .

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012143074/12.

(120188605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Proximis SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 169.690.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 octobre 2012 que:

- Monsieur Giovanni TALIENTO, administrateur de sociétés, né le 21 avril 1963 à Milan et domicilié à Milan, Corso Buenos Aires 18 - I-20122;

- Monsieur Vincent CORMEAU, né le 29 août 1960 à Verviers et résidant professionnellement à Luxembourg 3, rue Belle-Vue - L-1227;

ont été nommés respectivement administrateurs de catégorie A et B en remplacement de Madame Mariassunta RUSSO et de Monsieur Michele PERBELLINI, démissionnaires.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme.

Référence de publication: 2012143075/17.

(120188591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Predicare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 258.035.100,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 118.926.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012143073/10.

(120189027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Mc Millan Information Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 56.516.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 23 octobre 2012

Les mandats de Madame Nathalie PRIEUR et Monsieur Lex BENOY, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg et de Monsieur Carlo DAX, demeurant professionnellement au 16, rue de Kehlen, L - 8394 Olm en tant qu'administrateurs, ainsi que celui de BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012143020/15.

(120188899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Piccadilly Minor Capital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 129.341.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012143069/13.

(120188815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Petit Bois Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 154.748.

Les comptes annuels au 30.11.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2012.

PETIT BOIS PROPERTY S.A.

Référence de publication: 2012143068/11.

(120189052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

PEF Route d'Arlon Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 115.062.

Il résulte de résolutions écrites prises par l'actionnaire unique de la Société le 19 septembre 2012 que:

1. M. Jan Baldem MENNICKEN a été révoqué de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 19 septembre 2012;

2. M. Jobst Beckmann a démissionné de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 19 septembre 2012;

3. M. Benjamin Hartmeier, né à Sulingen (Allemagne), le 20 avril 1978, ayant son adresse professionnelle au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) a été nommé en qualité d'administrateur de la Société, avec effet au 19 septembre 2012 et jusqu'au 29 janvier 2014.

Par conséquent, le conseil d'administration de la Société sera composé au 19 septembre 2012 par les administrateurs suivants:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- M. Oliver MAY, administrateur;
- M. Ruediger SCHWARZ, administrateur; et
- M. Benjamin Hartmeier, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Référence de publication: 2012143066/22.

(120188528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

**Imprimerie Delli Carpini s.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Imprimerie Hoesser s.à r.l.).**

Siège social: L-1818 Howald, 13, rue des Joncs.
R.C.S. Luxembourg B 141.958.

L'an deux mille douze, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Vincenzo DELLI CARPINI, maître-imprimeur, né à Luxembourg, le 26 octobre 1974, demeurant à L-2336 Luxembourg, 59, Montée Pilate,

détenteur de quarante (40) parts sociales.

2.- Madame Rosa PILLA, retraitée, née à Gallo (Italie) le 14 mai 1953, veuve de Monsieur Domenico DELLI CARPINI, demeurant à L-2336 Luxembourg, 57A, Montée Pilate,

détentrice de trente (30) parts sociales.

3.- Monsieur Nico DELLI CARPINI, imprimeur, né à Luxembourg le 7 février 1976, demeurant à L-2336 Luxembourg, 59, Montée Pilate, détenteur de trente (30) parts sociales.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "IMPRIMERIE HOESER s.à r.l." (numéro d'identité 2008 24 39 952), avec siège social à L-1818 Howald, 13, rue des Joncs, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 141.958, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 septembre 2008, publié au Mémorial C, numéro 2496 du 13 octobre 2008,

ont requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la société de «IMPRIMERIE HOESER s. à r.l.» en «IMPRIMERIE DELLI CARPINI s. à r.l.» et en conséquence de modifier l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de "IMPRIMERIE DELLI CARPINI s.à r.l.".

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que la société ne se livre pas et ne s'est pas livrée pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

139241

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. DELLI CARPINI, PILLA, N. DELLI CARPINI, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 22 octobre 2012. Relation: CAP/2012/4049. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 5 novembre 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012146704/46.

(120192701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Three Springs Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 172.559.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-huit octobre.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société THREE SPRINGS INVESTMENTS LLC S.A. ayant son siège social au East 53rd Street, MMG Building 2nd Floor, Urb. Marbella, Panama, République du Panama.

ici représentée par Mademoiselle Marie-Hélène GONCALVES, Corporate Manager, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes.

A. Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "THREE SPRINGS INVESTMENTS S.A." (la "Société").

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société peut également accorder des prêts ou des garanties à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

B. Capital social - Actions

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à vingt cinq millions de dollars (25.000.000,- USD), représenté par vingt cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de mille dollars (1.000,- USD) par action.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi. Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

C. Conseil d'administration

Art. 5. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le conseil d'administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou bien par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

D. Surveillance

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

E. Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visioconférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorum et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies

par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} juin à 15h00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

F. Exercice social - Bénéfices

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Application de la loi

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2012.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les vingt cinq mille (25.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique THREE SPRINGS INVESTMENTS LLC S.A., prédésignée et représentée comme dit ci-avant, qui déclare les libérer par apport en nature de neuf millions trois cent dix neuf mille (9.319.000) actions qu'elle détient dans la société TRICOS SGPS, S.A. une société anonyme de droit portugais de gestion de participations au Portugal ainsi qu'à l'étranger, ayant son siège social au Edificio Presidente, Avenida Miguel Bombarda, 36, 6^oF, à P-1050-165 Lisbonne (Portugal), inscrite au Conservatoria do Registo Comercial de Lisboa sous le N^o 503 604 674, ayant un capital social de 50.000.000,- EUR (cinquante millions d'euros) divisé en 10.000.000 (dix millions) d'actions d'une valeur nominale de cinq euros (5 EUR) chacune.

L'ensemble de l'apport en nature de l'actionnaire unique, préqualifié, a été évalué à un montant de cinquante trois millions huit cent vingt-trois mille deux cent trente-six dollars (53.823.236 USD), dont vingt-cinq millions de dollars (25.000.000,- USD) sera alloué au capital social de la Société et le solde de 28.823.236,- USD (vingt-huit millions huit cent vingt-trois mille deux cent trente-six dollars) au compte dettes actionnaire et décrit dans le traité d'apport conclu entre le Souscripteur et la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été apportée au notaire instrumentant.

Un rapport d'évaluation a été établi par AbaCab S.à r.l., réviseur d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, daté du 10 octobre 2012, dans lequel les apports ont été décrits et évalués et dont la conclusion est la suivante:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Ce rapport restera annexé à la présente pour être soumis avec elle aux formalités d'enregistrement.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique / Assemblée constitutive

Le comparant pré-mentionné représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des Administrateurs est fixé à trois et celui des Commissaires aux comptes à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs:
 - Madame Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de sociétés, née à Arlon, (Belgique), le 28 septembre 1962, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, Présidente du Conseil d'administration;
 - Monsieur Marc SCHMIT, chef-comptable, né à Luxembourg, le 13 mai 1959, avec adresse professionnelle au, 231, Val des Bons-Malades L-2121 Luxembourg-Kirchberg;
 - Monsieur Roel SCHRIJEN, juriste, né à Sittard, (Pays-Bas), le 30 juin 1973, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.
- 3) Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, né à Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 1959, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, est appelé à la fonction de commissaire aux comptes.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.
- 5) Le siège de la Société est fixé à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à 6.000,- EUR.

L'apport en nature a été évalué à 19.069.100,- EUR.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marie-Hélène GONCALVES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 octobre 2012. Relation GRE/2012/3952. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2012146630/232.

(120192732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

TNK-BP Finance S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 58.938,00.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 107.428.

Beschlüsse der Aktionärsversammlung vom 2. November 2012

Die Aktionäre von TNK-BP Finance SA (die „Gesellschaft“) haben einstimmig beschlossen, dass Herr Martin Giles mit Berufsadresse Chertsey Road, Sunbury on Thames, Middlesex TW16 7BP, England mit sofortiger Wirkung als Vorstandsmitglied der Gesellschaft berufen wird. Die Dauer des Mandats ist begrenzt bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2013 stattfinden wird. Zusätzlich haben die Aktionäre der Gesellschaft den Rücktritt von Frau Natalie Costello als Geschäftsführer mit sofortiger Wirkung angenommen.

Die Aktionäre von der Gesellschaft haben weiterhin einstimmig beschlossen, dass die Mandate der Vorstandsmitglieder Axel Rust, Rossana Di Martino, Andriy Glavatskyy und Vincent Villem bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2013 stattfinden wird, verlängert werden.

Die Aktionäre der Gesellschaft haben ebenfalls einstimmig beschlossen, dass das Mandat des Wirtschaftsprüfers PricewaterhouseCoopers bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2013 stattfinden wird, verlängert wird.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 09. November 2012.

TNK-BP Finance S.A.

Référence de publication: 2012146633/22.

(120192521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Stora Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 988.280.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 67.879.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 octobre 2012 que:

1. La démission de Madame Annick Magermans, gérant de catégorie A de la Société à été acceptée avec effet au 30 octobre 2012; et

2. Monsieur Scott McKinlay, né le 11 avril 1983 à Dunfermline, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie A de la Société avec effet au 30 octobre 2012 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Référence de publication: 2012146612/18.

(120192386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Turquoise Hill Luxembourg - Ivanhoe Mines Ltd., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.883.

—
Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 de la société mère ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ivanhoe Mines Ltd.

Turquoise Hill Luxembourg - Ivanhoe Mines Ltd., Luxembourg Branch

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012146623/14.

(120192274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

L.S.A.D. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 27-29, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 100.829.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société L.S.A.D. S.à r.l qui s'est tenue en date du 31 octobre 2012 que:

L'associé unique, Johnson Finances S.A., ici représenté par l'administrateur délégué Monsieur André TRIOLET décide de révoquer Monsieur Jean Michel ZANG avec effet immédiat de sa fonction en tant que gérant classe B de la société L.S.A.D. S.à r.l.

Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Pour extrait conforme

Pour mandat

Signature

Référence de publication: 2012142971/17.

(120188475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Julius Baer Multistock, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 32.188.

—
Le bilan au 30 juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2012.
Pour JULIUS BAER MULTISTOCK
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2012142958/14.

(120188848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Julius Baer Multistock, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 32.188.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 22 octobre 2012 a décidé

I. de renouveler les mandats de

M. Freddy BRAUSCH

35, avenue J.F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG

M. Andrew HANGES

12St. Jame's Place, GB-LONDON SW 1A 1NX

M. Martin JUFER

Hardstrasse, 201, CH-8005 ZÜRICH

M. Jean-Michel LOEHR

14, Porte de France, L-4360 ESCH-SUR-ALZETTE

M. Thomas VON BALLMOOS

Hardstrasse, 201, CH-8005 ZÜRICH

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013;

II. de renouveler le mandat de:

PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour Julius Baer Multistock

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012142957/29.

(120188847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Juna S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 51.464.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 19 septembre 2011:

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Madame Annette SCHROEDER, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur Claudio TOMASSINI, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Marco NEUEN, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur René SCHLIM, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012142963/16.

(120189065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Julius Baer Multiselect I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.408.

Le bilan au 30 juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Pour *JULIUS BAER MULTISELECT I*

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012142956/14.

(120188839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Passy Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 98.829.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 24 octobre 2012

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2018 laquelle se tiendra en 2019:

- Monsieur Simon Pierre SAVERYS, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg;
- Monsieur Adrien ROLLE, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg;
- Monsieur Laurent WEIS, demeurant au 18, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg .

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2018 laquelle se tiendra en 2019:

- Monsieur Benoît de FROIDMONT, 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Référence de publication: 2012143063/18.

(120188979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Lux Rent A Car, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 5, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 18.772.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 octobre 2009

L'assemblée générale ordinaire de LUX RENT A CAR S.A. a pris ce jour à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Sont réélus administrateurs pour une durée de 6 ans:

- Monsieur Michel BRAQUET, demeurant à LUXEMBOURG
- Monsieur Jacques WAGNER, demeurant à Sandweiler
- Madame Isabelle BOSCHI, demeurant à Audun le Tiche (F)

Est réélu réviseur d'entreprise pour une durée de 6 ans la société:

- FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L. avec siège social à 83, rue de la Libération, L-5969 ITZIG

Est réélu administrateur délégué pour une durée de 6 ans:

- Monsieur Michel BRAQUET, demeurant à LUXEMBOURG

Pour extrait conforme et sincère

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2012143001/19.

(120188782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.
